

## Championnat Départemental Dériveurs Inter série et Open Skiff

**Autorité Organisatrice : Centre Nautique d'Arradon**

**Dimanche 22 Mai 2022**

**Lieu Golfe du Morbihan**

**Grade 5B**

**Protocole Covid Suivant Texte FFV du 16 Avril 2022 présenté en annexe de l'avis de course**

### **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 Les règlements sportifs du CDV 56
- 1.5 L'Avis de course et ses annexes dont l'annexe Covid
- 1.6 En cas de traduction des IC, le texte français prévaudra.

### **2 AVIS AUX CONCURRENTS**

- 2.1 Les instructions de course seront mises à disposition sur le site [centre-nautique-arradon.com](http://centre-nautique-arradon.com) et affichées sur le tableau officiel en façade des locaux du club Nautique d'Arradon.

### **3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 3.1 Toutes modifications aux Instructions de Course seront affichées au plus tard **1 heure** avant le premier signal d'avertissement de la première course

### **4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en haut de la cale de mise à l'eau.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### **5. PROGRAMME DES COURSES**

- 5.1 Accueil – Emargement de 9 h 00 à 10 h 00.
- 5.2 Fin des inscriptions 9 h 45.
- 5.3 Briefing **10h 00**
- 5.4 Premier signal d'avertissement **11 h 00**
- 5.5 Pas de signal d'avertissement après **15 h 30**.
- 5.6 Remise des prix à suivre lors de la proclamation des résultats



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

- Open Skiff **Pavillon Open Skiff**
- Dériveurs inter séries **Pavillon Jaune**

## 7. LES PARCOURS

### 7.1 Les parcours sont décrits en annexe Parcours

7.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer sur panneau à l'arrière du bateau comité.

## 8. MARQUES

8.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau comité <b>CNA</b> (Labour Mad)	Bouée 1 <b>Jaune</b>	Bateau Arrivée <b>CNA</b> (Vedette Blanche ouverte)
Pavillon <b>Orange</b>	Bouée 1 Bis <b>Orange</b>	Pavillon <b>Bleu</b>
Bouée <b>Blanche</b>	Bouée 2 <b>Orange</b>	<b>Fine</b> bouée cylindrique
	Bouée 3 <b>Orange</b>	<b>Jaune</b>

## 9. LE DEPART

9.1 La ligne de départ sera entre *le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.*

9.2 **Bateaux en attente** : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux

9.3 Les départs seront donnés en application de la RCV 26 modifiée comme suit :

5' Envoi du pavillon de classe avec un signal sonore	Avertissement
4' Envoi du pavillon P, U ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
1' Amenée du pavillon P, U ou Noir avec un signal sonore long	Dernière minute avant départ
0 Amenée du pavillon de classe avec un signal sonore	Départ

9.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 10. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre *un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.*

## 11. SYSTEME DE PENALITE

11.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage.

11.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

11.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage..

## 12. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITE

12.1 Temps cible du premier bateau pour finir après avoir effectué le parcours : selon les règlements sportifs mentionnés à l'article 1.1 des présentes annexes : **1 heure.**

12.2 Délai pour finir après le premier **30 minutes**

12.3 Temps cible **30 minutes**

12.4 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 13. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 13.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 13.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à l'accueil du CN Arradon.
- 13.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans l'accueil du CN Arradon.
- 13.4 **Avec l'accord de toutes les parties, l'instruction d'une réclamation ou d'une réparation pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et l'affichage de celles-ci, des lors quelles estimeront que les conditions de la RVC 63.2 sont remplies.**

### 14 CLASSEMENT

- 14.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 14.2 Courses retirées  
**Si plus de 3 courses validées la plus mauvaise sera retirée**
- 14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

### 15 REGLES DE SECURITE

15.1 Modalités de l'émargement au départ et au retour :

- 15.1.1 Emargement départ : L'émargement est ouvert 1h00 avant le Briefing et se fait à partir de la liste des concurrents.
- 15.1.2 Emargement retour : Les concurrents doivent émarger dès leur retour à terre, et au plus tard avant l'heure limite de dépôt des réclamations soit 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 15.1.3 **Pénalités pour non émargement : Une omission à l'émargement entraînera une pénalité de 10 % du nombre des inscrits.**  
Cette pénalité est applicable :  
- à la première course courue du concurrent pour une omission d'émargement départ.  
- à la dernière course du concurrent pour une omission d'émargement retour.  
Ces pénalités seront appliquées sans instruction, ceci modifie la règle 63.1 des RCV.
- 15.2 Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à un bateau du Comité de Course et s'assurer de la bonne prise en compte de cette information par le comité de course.
- 15.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.
- 15.4 **Utilisation du bout dehors**  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

15.1 Horaires marée **PM 12 h 49 Coeff 57**

15.2 **Canal VHF 06**

### 16. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés comme suit :  
Bateau comité (Labour Mad) arborant pavillon **CNA**  
Bateau ligne d'arrivée (vedette ouverte Blanche) arborant pavillon **CNA**

### 17. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 17.1 Les entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation
- 17.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFV s'appliquera

### 18. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau  
Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels *ou accompagnateurs*.

**19 DECISION DE COURRIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**20 COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**Arbitres désignés :**

Président-e du comité de course : Philippe Paquier

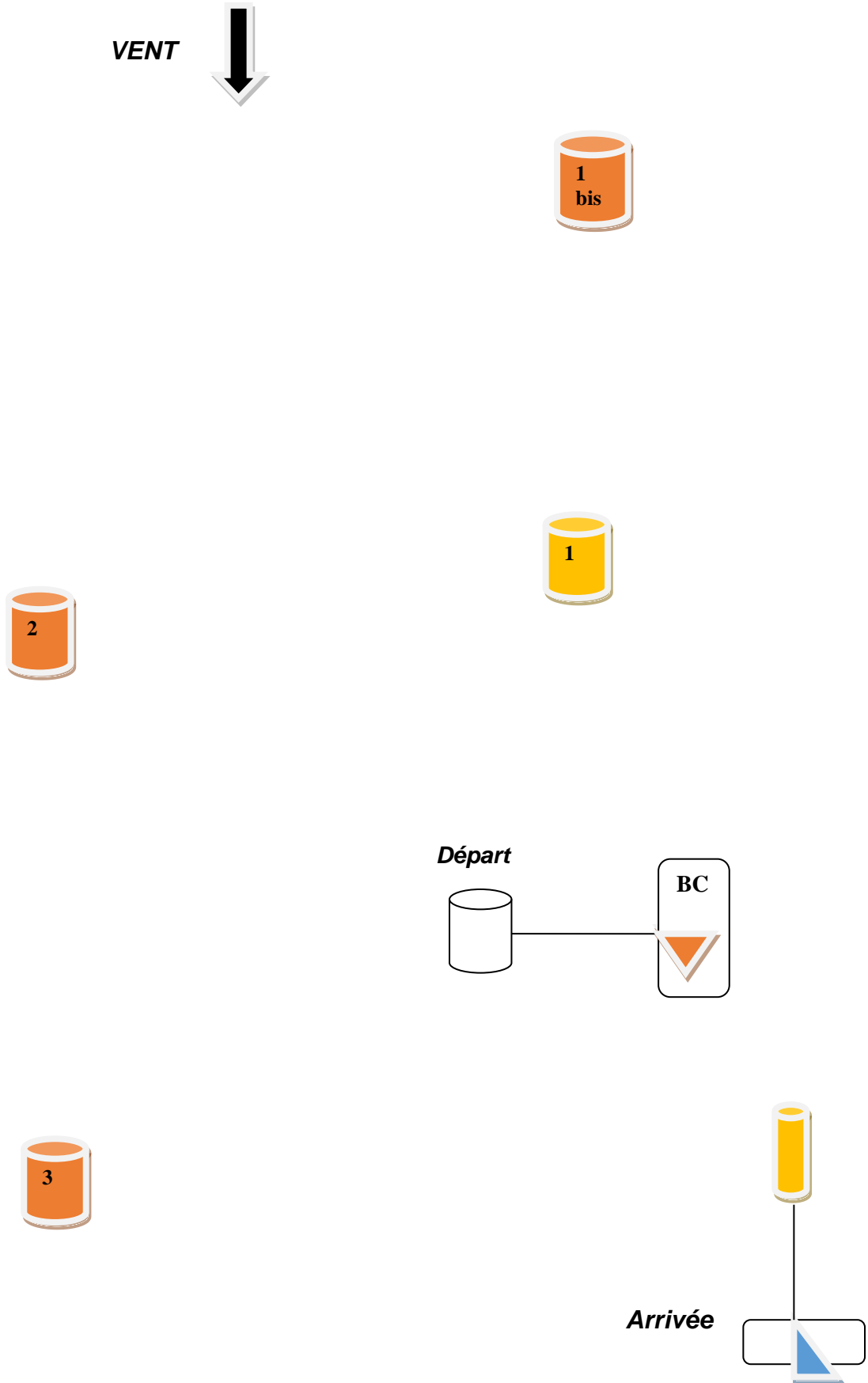
Président-e du jury : .....

I





# ANNEXE PARCOURS



## **Pavillon « S » Avec flammes de série = parcours réduit**

Toutes les marques de parcours sont à laisser à Bâbord (sauf pour la ligne d'arrivée, voir article 10 des IC)

**Parcours :**

**Parcours Open Skiff : D . 1 . 2 . 3 . 2 . 3 . A**

**Parcours réduit Open Skiff : D . 1 . 2 . 3 . A**

**Parcours Dériveurs inter-series : D . 1bis . 1 . 1bis . 2 . 3 . A**

**Parcours réduit Dériveurs inter-series : D . 1bis . 2 . 3 . A**

### **Marques de parcours**

<b>Bouée de départ</b>	<b>Blanche</b>
<b>Bouée 1</b>	<b>Jaune</b>
<b>Bouée 1bis</b>	<b>Orange</b>
<b>Bouée 2</b>	<b>Orange</b>
<b>Bouée 3</b>	<b>Orange</b>
<b>Bouée d'arrivée</b>	<b>Fine Jaune</b>